

Code de la construction et de l'habitation

Ministère de l'intérieur

Code du Travail

Ministère chargé du travail

Règlements de sécurité des bâtiments d'habitation

Arrêté du 31 Janvier 1986 modifié

Règlement de sécurité des établissements recevant du public (ERP)

Arrêté du 25 Juin 1980 modifié

Règlement de sécurité des immeubles de grande hauteur (IGH)

Arrêté du 30 Décembre 2011 modifié

Code du travail (obligations des employeurs et maîtres d'ouvrage)

Articles R.4216-1 à -30, R.4216-32 à -34, R.4227-1 à -41 et R.4227-55 à -57

Dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage

Arrêté du 5 Août 1992 modifié

Signalisation de sécurité et de santé

Arrêté du 4 Novembre 1993 modifié

Installation d'éclairage de sécurité

Arrêté du 14 Décembre 2011 modifié

Commentaires techniques relatifs aux articles de Code du Travail cités plus haut

Circulaire DRT 95-07 du 14 Avril 1995

Type :

Établissements installés dans un bâtiment :

- J** Structure d'accueil pour les personnes âgées et personnes handicapées
- L** Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M** Magasins de vente, centres commerciaux
- N** Restaurants et débits de boissons
- O** Hôtels et pensions de famille
- P** Salles de danse et salles de jeux
- R** Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S** Bibliothèques, centre de documentation
- T** Salle d'exposition
- U** Établissements sanitaires
- V** Établissements de culte
- W** Administrations, banques, bureaux
- X** Établissements sportifs couverts
- Y** Musée